

## Fiche n°20 : Activités terrestres de randonnée (équestre, pédestre, VTT)

Objectif : Concilier les activités terrestres de randonnée et la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

### Habitats d'intérêt communautaire (HIC)

Potentiellement tous

### Espèces d'intérêt communautaire (EIC)

Potentiellement toutes



### ENGAGEMENTS

Je m'engage à :

1. Informer la clientèle, adhérents, usagers des enjeux du site Natura 2000  
Point de contrôle : *Contrôle visuel de la mise à disposition des outils pédagogiques/de sensibilisation créés par la structure animatrice ou partenaire (exemple : publication sur site internet, distribution des fiches d'identification des espèces, lettre « FOCUS Natura 2000 », etc.)*
2. Utiliser les aires de stationnement prévues au départ des pistes et emprunter les chemins balisés, quand ils existent  
Point de contrôle : *Contrôle visuel*
3. Respecter la tranquillité des animaux sauvages : soyez discret, évitez la divagation des chiens de début mars à fin juin (période sensible de nidification des oiseaux), évitez le camping sauvage  
Point de contrôle : *Contrôle visuel*
4. Avertir et solliciter l'aide de la structure animatrice en cas de création de sentier et de programmation de manifestation, afin de s'assurer de la prise en compte des enjeux écologiques du site Natura 2000  
Point de contrôle : *Mail – courrier de prise de contact avec la structure animatrice*
5. Utiliser d'autres moyens de balisage que les bombes de peinture ou tout produit indélébile pour le balisage des randonnées  
Point de contrôle : *Contrôle visuel*
6. Proscrire toute source de feu (ne pas fumer ou utiliser un cendrier de poche, ne pas faire de feu)  
Point de contrôle : *Contrôle visuel, présence de cendrier de poche le cas échéant*

### RECOMMANDATIONS :

1. Respectez les recommandations fédérales sur le volet environnemental, quand elles existent
2. Transmettez à la structure animatrice vos observations originales de la faune/flore
3. Evitez la cueillette sauvage de fleurs, fruits et champignons
4. Gardez vos détritiques et jetez-les dans des poubelles
5. Ne pénétrez pas dans les cavités et patrimoine bâti pour limiter le dérangement des chauves-souris
6. Privilégiez l'organisation de manifestation entre juillet et février, période la moins sensible pour la faune et la flore

Je soussigné.....m'engage à respecter  
les engagements ci-dessus pendant cinq ans en qualité d'usager.

Fait à ....., le.....